

**01/05/2017 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT ST-
FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1^{er} mai 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Michel Croteau
Éric Decubber

Étaient absents : Denis Rondeau, conseiller
Maylis Toulouse, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé et procède à l'ajout du point 9.2.6 Adjudication du contrat de fourniture d'abat poussière 2017.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 9.2 Travaux publics
 - 9.2.1 Embauche de la directrice des travaux publics et description de tâches
 - 9.2.2 Permanence au poste de mécanicien
 - 9.2.3 Mandat à EXP pour autorisation au MDDELCC pour projet rue des Érables
 - 9.2.4 Engagement d'attestation de fin de travaux pour le MDDELCC
 - 9.2.5 Demande pour la rétrocession de la route 257
 - 9.2.6 Adjudication du contrat de fourniture d'abat poussière
 - 9.3 Loisirs
 - 9.3.1 Intention de recevoir l'événement « marche / cours vers le Haut »
 - 9.4 Urbanisme / Développement
 - 9.4.1 Demande à Valoris et dépôt des états financiers
 - 9.4.2 Offre d'achat projet résidentiel construction éco responsables au quartier durable
 - 9.4.3 Offre d'achat terrain commercial route 112
 - 9.4.4 Dépôt du rapport d'eau potable 2015
 - 9.5 Règlements
 - 9.5.1 Avis de motion – règlement #2017-055 – Plan d'urbanisme
 - 9.5.2 Avis de motion – règlement #2017-056 – Règlement de zonage

- 9.5.3 Avis de motion – règlement #2017-057 – Règlement de lotissement
- 9.5.4 Avis de motion – règlement #2017-058 – Règlement de construction
- 9.5.5 Avis de motion – règlement #2017-059 – Règlement pour permis et certificats
- 9.5.6 Adoption 1^{er} projet règlement #2017-055 – Plan d’urbanisme
- 9.5.7 Adoption 1^{er} projet règlement #2017-056 – Règlement de zonage
- 9.5.8 Adoption 1^{er} projet règlement #2017-057 – Règlement de lotissement
- 9.5.9 Adoption 1^{er} projet règlement #2017-058 – Règlement de construction
- 9.5.10 Adoption 1^{er} projet règlement #2017-059 – Règlement pour permis et certificat
- 10. Varia et affaires nouvelles
- 11. Information des membres du conseil
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

2017-063

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l’ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-064

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Des conseillers ;

- Comité de gestion, sélection et embauche d’un cadre aux travaux publics
- Rencontre Régie Intermunicipale des Hameaux
- Rencontre du comité consultatif d’urbanisme (CCU)
- Réunions avec le Centre communautaire
- Réunion rue des Érables

Du maire ;

- Présentation du projet de la rue des Érables
- Rencontre concernant le transfert de la route 257
- Assemblée générale du CLD
- Réunion à la table des MRC

- Dépôt du projet de piste cyclable
- Échanges avec Sécurité Civile pour la gestion des inondations ainsi qu'avec des membres du comité
- Rencontre route des Sommets

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Le dossier de la rue des Érables, entre autre, a retenu l'attention
- L'embauche d'un cadre aux travaux publics
- Le suivi des dépenses après trois mois d'opération
- Les réunions des comités du conseil
- Les ententes de développements résidentiels et industriels

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Le maire est appelé à résumer, suite à une question, les aspects techniques et financiers du projet de reconstruction de la rue des Érables - Questions sur le processus de ventes pour taxes

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-065 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **238 165.56 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	107 187.63 \$
Opérations courantes à payer :	<u>130 977.93 \$</u>
Sous total	238 165.56 \$
Salaires payés :	<u>44 513.62 \$</u>
Grand total :	<u>282 679.18 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 04-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter ;

- Un avis de convocation, le 4 mai à 18h, au sujet de la cessation de l'exploitation du système d'aqueduc de Monsieur Maurice Proulx. La commissaire-enquêtrice, Catherine Lasalle, entendra les représentations. Le lieu de la rencontre est le 3, rue St-François à Garthby-Beaulac.
- Souper de la Fondation Pauline Beaudry, le 19 mai

#9 RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

9.1.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2017-066 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Éric Decubber soit désigné maire suppléant afin de siéger au Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François, en l'absence du maire, et ce jusqu'à la nomination du prochain maire suppléant lors de la séance de novembre 2017. Lors de cette période, le maire suppléant procédera, si nécessaire, à la signature de tous les effets de caisse et autres documents relatifs à la Municipalité.

#9.2 TRAVAUX PUBLICS

9.2.1 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon a procédé à un concours pour la sélection d'un directeur de travaux publics ;

ATTENDU QUE toutes les étapes du processus ont été complétées et que le comité de sélection, conjointement avec le directeur général, sont maintenant en mesure de recommander l'embauche d'une personne ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-067 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE Madame Geneviève Leriche soit et est nommée directrice des travaux publics de la municipalité de Weedon avec une période de probation de six (6) mois ;

D'accepter la description de tâches jointe à la résolution ;

QUE Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général sont autorisés à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉE

9.2.2 PERMANENCE AU POSTE DE MÉCANICIEN

ATTENDU QU' un an s'est écoulé depuis l'embauche de Monsieur Sylvain Lefrançois au poste de mécanicien ;

ATTENDU QUE lors de l'embauche, une lettre d'entente pour une période maximale d'une année avait été signée ;

ATTENDU QU' aucune des deux parties n'a émis l'intention de mettre un terme à cette entente ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-068

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'approuver la permanence de Monsieur Sylvain Lefrançois et que son statut devienne employé permanent, et ce, selon les conditions de la convention collective.

ADOPTÉE

9.2.3 MANDAT À EXP POUR AUTORISATION AU MDDELCC POUR PROJET RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon entreprend un projet de reconstruction de la rue des Érables ;

ATTENDU QUE la firme EXP est mandatée pour l'élaboration des plans et devis ;

2017-069

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

EN CONSÉQUENCE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la municipalité de Weedon mandate la firme EXP pour soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la LQE pour la réalisation du projet de réfection de la rue des Érables.

ADOPTÉE

9.2.4 ENGAGEMENT D'ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX POUR LE MDDELCC

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon entreprend un projet de reconstruction de la rue des Érables ;

ATTENDU QUE la firme EXP est mandatée pour l'élaboration des plans et devis ;

2017-070

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

EN CONSÉQUENCE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la municipalité de Weedon s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

9.2.5 DEMANDE POUR LA RÉTROCESSION DE LA ROUTE 257

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a transféré en 1993 ? la route 257 aux municipalités;

ATTENDU QUE les coûts de la mise à niveau et d'entretien sont beaucoup trop élevés pour une municipalité;

ATTENDU QUE la qualité de la route 257 empêche le développement de notre région;

ATTENDU QUE la route 257 est une route principale pour l'accès de plus de 100 000 visiteurs du Mont Mégantic et du parc régional du Marécage-des-Scots annuellement ;

ATTENDU QUE l'état de la route 257 nuit au délai de réponse des services d'urgence ;

ATTENDU l'impact très nuisible de l'état de la route 257 sur la mobilité des travailleurs et des marchandises ;

ATTENDU l'impact très nuisible de l'état de la route 257 sur l'accès aux services pour notre population;

ATTENDU QUE la route 257 est la connexion nord - sud qui donne accès à un poste douanier;

2017-071

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

EN CONSÉQUENCE ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

QUE la municipalité de Weedon demande au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de reprendre sous sa responsabilité les tronçons de la route 257 situés dans les municipalités de Weedon, Lingwick, Scotstown, Hampden et La Patrie;

QUE nous mandatons le préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert G. Roy, ainsi que le maire de la municipalité de La Patrie, monsieur Bruno Gobeil, pour déposer la présente résolution auprès du député de Mégantic monsieur Ghislain Bolduc et du ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard.

ADOPTÉE

**9.2.6 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT
POUSSIÈRE 2017**

**LA RESOLUTION # 2017-072 EST ABROGEE. UNE ERREUR EST SURVENUE DANS LA
DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS.**

#9.3 LOISIRS

**9.3.1 APPUI AU PROJET « MARCHÉ/COURS POUR LE HAUT » EN MAI
2018**

CONSIDÉRANT QUE nous acceptons que l'évènement Marche/Cours pour le Haut, qui aura lieu en mai 2018 prochain, se tienne sur le territoire de la municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE cela implique la municipalité à fournir du matériel afin de barrer les rues, routes, installer de la signalisation et que certains employés soient présents ce samedi matin pour l'installation des barricades et de la signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons assurer la sécurité et les premiers soins ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer une personne responsable pour siéger au sein du comité et qui fera le lien avec la municipalité, les travaux publics et les pompiers ;

2017-073

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Weedon accepte que l'événement soit sur le territoire de la municipalité et approuve un budget de 1 000\$ afin de couvrir certaines dépenses.

QUE la municipalité autorise les pompiers de Weedon à agir comme responsable de la sécurité et des premiers soins lors de l'événement.

QUE la personne responsable des loisirs soit la personne nommée pour représenter la municipalité sur le comité et pour faire le lien avec la municipalité.

ADOPTÉE

#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.4.1 DEMANDE À VALORIS – POUR LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code municipal du Québec à l'article 176.2, la municipalité doit transmettre au plus tard le 30 avril au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les états financiers et le rapport du vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur ne peut déposer les états financiers finaux s'il n'a pas reçu de la Municipalité Régionale du HautSaint-François le montant de la dette à long terme au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE Valoris depuis quelques années a retardé à déposer ses états financiers ce qui a pour effet de reporter le dépôt par nos vérificateurs des états financiers ;

2017-074

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon demande à l'organisme Valoris de procéder avec diligence à la préparation de ses états financiers annuels afin de ne pas retarder toutes les municipalités dans l'exercice de la préparation de leurs états financiers respectifs ;

QUE cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités membres de Valoris.

ADOPTÉE

9.4.2 OFFRE D'ACHAT PROJET RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION ÉCO RESPONSABLES AU QUARTIER DURABLE

ATTENDU QUE un promoteur intéressé, désire faire l'achat de terrains situés dans le futur quartier durable de la municipalité de Weedon. Les numéros de lots ciblés sont : # 3 472 452, # 3 974 834, # 3 974 835 et # 3 974 836 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 366 667.7 m² ;

2017-075

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la signature de la promesse d'achat de terrains portant sur les lots numéros # 3 472 452, # 3 974 834, # 3 974 835 et # 3 974 836, situés sur le territoire de Weedon.

De désigner Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer ladite promesse d'achat.

ADOPTÉE

9.4.3 OFFRE D'ACHAT TERRAIN COMMERCIAL ROUTE 112

MONSIEUR ÉRIC DECUBBER SE RETIRE POUR CET ITEM EN RAISON DE SON INTERET SUR LE SUJET

ATTENDU QUE un promoteur intéressé, désire faire l'achat d'une parcelle de terrain commercial situé sur la route 112 dans la municipalité de Weedon. Le numéro de lot ciblé est le # 3 471 538 du cadastre du Québec ;

2017-076

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la signature de la promesse d'achat d'une parcelle de terrain portant sur le lot numéro # 3 471 538 situé sur le territoire de Weedon.

De désigner Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer ladite promesse d'achat.

ADOPTÉE

9.4.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'EAU POTABLE 2015

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon doit préparer et transmettre au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable;

2017-077

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015 pour la municipalité de Weedon pour transmission au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

#9.5 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.5.1 AVIS DE MOTION – REGLEMENT #2017-055 – PLAN D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Daniel Groleau que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-055 intitulé « PLAN D'URBANISME» visant à remplacer le plan d'urbanisme numéro 2000-032 sera adopté.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.5.2 AVIS DE MOTION – REGLEMENT #2017-056 – ZONAGE

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Éric Decubber que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-056 intitulé « RÈGLEMENT DE ZONAGE» visant à remplacer le règlement de zonage numéro 2000-033 sera adopté.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.5.3 AVIS DE MOTION – REGLEMENT #2017-057 – LOTISSEMENT

AVIS DE MOTION est donné par Madame Joanne Leblanc que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-057 intitulé « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT» visant à remplacer le règlement de zonage numéro 2000-034 sera adopté.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.5.4 AVIS DE MOTION – REGLEMENT #2017-058 – CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Michel Croteau que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-058 intitulé « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION» visant à remplacer le règlement de zonage numéro 2000-035 sera adopté.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2017-059 – PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Daniel Groleau que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-059 intitulé « RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE » visant à remplacer le règlement de zonage numéro 2000-036 sera adopté.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.5.6 ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT #2017-055 – PLAN D'URBANISME

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Le Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adopte ce jour, le 1^{er} mai 2017, le projet de règlement numéro 2017-055 révisant le plan d'urbanisme de la municipalité de Weedon;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le plan d'urbanisme est également donné le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-055 révisant le plan d'urbanisme remplacera le règlement numéro 2000-032 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' en accord avec les dispositions de l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A19.1)* une rencontre publique sera tenue le **1^{er} juin 2017** afin de permettre à la population de s'exprimer quant au développement futur de la municipalité ainsi que sur les tenants et aboutissants du présent projet de plan d'urbanisme;

2017-078

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'adopter le projet de règlement 2017-055 intitulé «PLAN D'URBANISME»

La version complète, telle qu'adoptée, du projet de règlement numéro 2017-055 est datée du 28 avril 2017 et sera déposée au livre des règlements de la Municipalité lors de l'adoption finale.

ADOPTÉE

9.5.7 ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT #2017-056 – ZONAGE

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 2017-055 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 1^{er} mai 2017, le projet de règlement numéro 2017-056 révisant le règlement de zonage de la Municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-056 révisant le règlement de zonage remplacera le règlement numéro 2000-033 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter le projet de règlement de zonage numéro 2017-056, en conformité avec l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue **le 1^{er} juin 2017**;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 1^{er} mai 2017.

2017-079

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'adopter le projet de règlement 2017-056 intitulé «RÈGLEMENT DE ZONAGE»

La version complète, telle qu'adoptée, du projet de règlement numéro 2017-056 est datée du 28 avril 2017 et sera déposée au livre des règlements de la Municipalité lors de l'adoption finale.

ADOPTÉE

9.5.8 ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT #2017-057
– LOTISSEMENT

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-057 révisant le règlement de lotissement remplacera le règlement numéro 2000-034 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 2017-055 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 1^{er} mai 2017, le projet de règlement numéro 2017-057 révisant le règlement de lotissement de la Municipalité de Weedon;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-057 révisant le règlement de lotissement remplacera le règlement numéro 2000-034 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter le projet de règlement de lotissement numéro 2017-057, en conformité avec l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* et selon les procédures prévues à ladite Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue **le 1^{er} juin 2017**;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de lotissement est également donné en ce jour, le 1^{er} mai 2017.

2017-080

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'adopter le projet de règlement 2017-057 intitulé «RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT»

La version complète, telle qu'adoptée, du projet de règlement numéro 2017-057 est datée du 28 avril 2017 et sera déposée au livre des règlements de la Municipalité lors de l'adoption finale.

ADOPTÉE

9.5.9 ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT #2017-058
– CONSTRUCTION

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 2017-055 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 1^{er} mai 2017, le projet de règlement numéro 2017-058 révisant le règlement de construction de la Municipalité de Weedon;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-05 révisant le règlement de lotissement remplacera le règlement numéro 2000-035 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sera tenue **le 1^{er} juin 2017**;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de construction est également donné en ce jour, le 1^{er} mai 2017.

2017-081

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'adopter le projet de règlement 2017-058 intitulé «RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION»

La version complète, telle qu'adoptée, du projet de règlement numéro 2017-058 est datée du 28 avril 2017 et sera déposée au livre des règlements de la Municipalité lors de son adoption finale.

ADOPTÉE

9.5.10 ADOPTION 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT #2017-059 – PERMIS, CERTIFICATS ET RÉGIE INTERNE

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant l'émission des permis et des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme numéro 2017-055 ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal adopte en ce jour, le 1^{er} mai 2017, le projet de règlement numéro 2017-059, révisant le règlement des permis et certificats et de régie interne de la Municipalité de Weedon;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2017-059 révisant le règlement de lotissement remplacera le règlement numéro 2000-036 suite à son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur les conditions d'émission du permis de construction contenue dans le projet de règlement sera tenue **le 1^{er} juin 2017**;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement des permis et certificats et de régie interne est également donné en ce jour, le 1^{er} mai 2017.

2017-082

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'adopter le projet de règlement 2017-059 intitulé «RÈGLEMENT DE PERMIS, CERTIFICAT ET RÉGIE INTERNE»

La version complète, telle qu'adoptée, du projet de règlement numéro 2017-059 est datée du 28 avril 2017 et sera déposée au livre des règlements de la Municipalité lors de l'adoption finale.

ADOPTÉE

#10 VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun élément pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Aucun élément pour ce point

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

- La superficie du terrain commercial sur la route 112 faisant l'objet d'une offre d'achat

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2017-083

À 9 h 30, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général et

Richard Tanguay
Maire secrétaire-trésorier